



MAIRIE
de
84110 ROAIX
Tél:04.90.46.11.46
Fax:04.90.46.14.05

ARRETE DU MAIRE

Arrêté

N° 2026 G 61

Portant autorisation d'occupation du Domaine Public parking du cimetière

Le Maire,

VU la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°82-623 du 22.07.1982,

VU le Code de la route et notamment l'article R225,

VU l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'arrêté du 24 juillet 1974 relatif à la signalisation routière,

Considérant la demande de Madame Roxanne Colin, Présidente du comité des fêtes de Roaix, en date du 16 juin 2026, qui organise la manifestation « Fête votive » et qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation des espaces publics,

A R R E T E :

Article 1 : Le parking du cimetière, sera réservé au Comité des fêtes, pour l'organisation de la course de caisse à savon le dimanche 5 juillet 2026.

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdit, sur le parking du cimetière du samedi 4 juillet 2026 17h00 au lundi 6 juillet 2026 8h00

Article 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : Les lieux occupés devront être remis dans leur premier état, et débarrassés de toute salissure dès le lendemain de la manifestation faute de quoi il sera procédé, après une mise en demeure, aux réfections nécessaires aux frais du pétitionnaire.

Article 4 : La signalisation sera réalisée conformément à l'instruction ministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation temporaire, et à la charge du Comité des fêtes de Roaix.

Fait à Roaix, le 17 juin 2026

Le Maire :
Laurent Durand

